

# Brasseur d'air

MARTINIQUE



Pour la promotion des brasseurs d'air dans le résidentiel et tertiaire sur le territoire de Martinique à compter du 1er janvier 2024.

Catégorie	Prime économies
Résidentiel	120€
Tertiaire	100€
Précaire	150€



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos [partenaires Agir Plus d'EDF](#) dont vous trouverez la liste sur le site [edf.mq](#)